



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
Tenue le mardi 18 août 2020 à 19 h par conférence téléphonique
à laquelle sont présents :**

Messieurs les conseillers, Sébastien Rémillard, Michel Vaillancourt, Éric Payette et Yves Métras, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Douglas Brooks.

Sont absents :

M. le conseiller Marc-André Laberge
M. le conseiller Vincent Meloche

Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire monsieur Douglas Brooks déclare la séance ouverte. Il est 19h

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 août 2020

ATTENDU QU'une assemblée extraordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le jeudi 13 août 2020 et finalement ajournée au 18 août 2020;
ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;
ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 13 août 2020, tel que présenté.
Adoptée à l'unanimité.

Approbation du plan d'un garage sur le lot 5 621 465, à l'adresse 4155, route 201 conformément au PIIA

ATTENDU QUE le requérant a déposé une demande de permis pour la construction d'un garage sur le lot 5 621 465, pour l'adresse 4155 ROUTE 201;
ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale;
ATTENDU QUE le CCU est d'avis que ce projet rencontre les objectifs et les critères du PIIA; et qu'il y a lieu d'autoriser la construction tel que les plans déposés;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
D'AUTORISER la construction du garage tel que présenté.
Adoptée à l'unanimité.

Approbation du plan d'une nouvelle résidence sur le lot 5 620 937, route 201 conformément au PIIA

ATTENDU QUE le requérant a déposé une demande de permis pour la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 5 620 937 ROUTE 201;
ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans

219-08-2020

220-08-2020

221-08-2020

222-08-2020



No de résolution
ou annotation

d'Implantation et d'Intégration Architecturale;

ATTENDU QUE le CCU est d'avis que ce projet rencontre les objectifs et les critères du PIIA; et qu'il y a lieu d'autoriser la construction tel que présenté au projet d'implantation préparé par François Bilodeau, arpenteur-géomètre (dossier 56375, minute 30 036) et au plan d'architecture déposé; le tout faisant partie intégrante de la présente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

D'AUTORISER la construction de la résidence tel que présentée aux plans précités, et ce, sous la condition que ce soit l'option un (1) ou deux (2) au choix du revêtement extérieur qui soit utilisée.

Adoptée à l'unanimité.

223-08-2020

Approbation du plan d'une nouvelle résidence sur le lot 5 621 613, rue de l'Éden conformément au PIIA

ATTENDU QUE le requérant a déposé une demande de permis pour la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 5 621 613 de la rue de l'Éden.

ATTENDU QUE cette demande est assujettie à la réglementation sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale.

ATTENDU QUE le CCU est d'avis que ce projet rencontre les objectifs et les critères du PIIA; et qu'il y a lieu d'autoriser la construction tel que présenté aux plans d'architecture réalisés par Alain Racine, technologue en architecture (dossier AR19.1203); le tout faisant partie intégrante de la présente.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Vaillancourt
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Métras

D'AUTORISER la construction de la résidence tel que présentée aux plans précités, et ce, sous la condition que le bleu utilisé pour le revêtement extérieur soit "Bleu Écosse".

Adoptée à l'unanimité.

224-08-2020

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Métras
APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19h48.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Monsieur Louis-Alexandre Monast,
Directeur général et secrétaire-trésorier

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 18 août 2020, au sens de l'article 142 du Code municipal.

Monsieur Douglas Brooks,
Maire

Monsieur Louis-Alexandre Monast,
Directeur général et secrétaire-trésorier